Le Règlement de l'épreuve

Article 1 – L'organisateur

*Le **Triathlon de Luchon*** est une épreuve de triathlon organisée par l'association Triathlon de Luchon N°RNA W312006488– domiciliée Mairie - 23 allée d'Etigny – 31110 Bagnères de Luchon Siret 92322866200014

Les épreuves auront lieu le samedi 5 juin 2027
Les distances de l'épreuve Half sont : natation 1200 m - vélo 89 km / 2227 D+ - course à pied 18.8 km / 889 D+
Les distances de l'épreuve CD sont : natation 400 m - vélo 42.4 km / 993 D+ - course à pied 9.4 km / 444 D+

L'épreuve n'est pas affilié à la Fédération Française de Triathlon mais les concurrents sont soumis à la règlementation générale de la Fédération Française de Triathlon.
L'épreuve se court soit en individuel soit en relai de 2 ou 3 personnes
Les trois disciplines sont enchainées sans interruption du chronomètre.

Article 2 – Condition de participation

Le ***Triathlon de Luchon*** est une épreuve ouverte à toutes et tous, âgés de 18 ans révolus le jour de la course (né avant le 4 juin 2009). Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme d'inscription https://pyreneeschrono.fr

Tous les participant(e)s licencié(e)s ou non, devront présenter obligatoirement : un certificat médical **« de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition »** datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Article 3 – Règles Générales de la course

1. L'épreuve est sous le contrôle de commissaires désignés par l'organisation.
2. L'ordre de course est natation, vélo, course à pied.
3. Le briefing participant aura lieu vendredi 4 juin à 19h00 à la salle du Pavillon Normand
4. Les concurrents doivent respecter les horaires prévus pour le retrait des dossards.
5. Pour le retrait des dossards, une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée.
6. Le nombre limite de participants (individuel et équipe) est fixé à 400 personnes.
7. Aucune aide extérieure et accompagnement durant la course n'est autorisé (ravitaillement, dépannage vélo…)
8. Un transpondeur sera prêté pour le chronométrage de l'épreuve, celui-ci devra restituer lors de la du passage de la ligne d'arrivée.
9. Le dossard doit être avec le numéro de dossard visible derrière durant la partie vélo, devant pendant la course à pied, sans que ce dernier ne soit caché ou enlevé. Une absence de dossard sur la ligne d'arrivée équivaut au non-classement du triathlète.
10. Aucune barrière horaire n'est fixée par l'organisateur mais pour la sécurité de tous l'organisateur peut vous empêcher de partir en course à pied ou réduire votre parcours.
11. Le concurrent qui désire abandonner est tenu de porter son dossard au signaleur le plus proche.
12. La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo. Pour le petit matériel, aucune responsabilité de l'organisateur.
15. Respecter les zones de propretés aux ravitaillements. Tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement hors de ces zones sera disqualifié immédiatement.

Natation
1. Si l'eau est inférieure à 12°C, l'épreuve de natation sera annulée et remplacée par une boucle de course à pied.
2. Si l'eau est inférieure à 16°C le jour de l'épreuve, le port de la combinaison de natation sera obligatoire.
3. Seul matériel autorisé lors de la partie natation : Lunette, combinaison néoprène, bonnet, pince-nez, chausson et gant.
4. Les participants sont tenus de respecter le sens de passage des bouées, annoncé lors du briefing. Sous peine de disqualification.

Vélo
1. Le port du casque à coque rigide avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire dès le vélo en main.
2. Interdiction de doubler un autre concurrent sur tous les croisements.
3. Le respect du code de la route est impératif, sous peine d'une disqualification. L'épreuve cycliste se déroule sur route ouverte.
4. Le vélo à assistance électrique sont interdits. Des contrôles du matériel pourront être effectués.
5. Le drafting est interdit.
6. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se font uniquement à pied. Les vélos sont maintenus par la selle dans le parc à vélo.
7. Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo indiqueront les endroits à partir desquels, les concurrents devront respecter l'obligation de garder leur vélo à la main, casque attacher sur la tête.

Course à pied
1. Les bâtons sont autorisés.
2. Aucun accompagnateur n'est autorisé sous peine de disqualification du concurrent.
3. Pas de gobelets sur les ravitaillements

Article 4 – Barrières Horaires

Votre santé et notre priorité ! celle de nos bénévoles également !
Si nous considérons qu'il est opportun de ne pas vous laisser partir en course à pied ou de vous stopper après le premier tour vous serez arrêté.

Article 5 – Ravitaillements

I) **Natation** :

km : 1,2	Liquide
Km : 0.4	Liquide

II) **Vélo** :

Km : 52	Saint-Aventin	Eau
Km : 62	Col du Port de Balès	Liquide + solide
km : 30 / 77	Bagnères de Luchon (Cd & half)	Solide + liquide

III) **Course à pied** : Vous être en autonomie complète sur le parcours.

km : 0 / 9.8 / arrivée Hospice de France	Solide + liquide

IV) Sac de transition et arrivée :
Tout vous sera expliqué dans le roadbook envoyé quelques jours avant l'épreuve.

V) Composition des ravitaillements :
Les ravitaillements seront constitués comme suivant :

Liquide : Eau, produit énergétique, boisson gazeuse
Solide : Fruits frais (oranges, bananes) et secs
Sucré : gâteau - chocolat
Salé : tuc - fromage

Article 6 – Triathlon & Triathlète Eco Responsable

Vous allez évoluer dans un terrain de jeu magnifique. Nous souhaitons que chaque triathlète respecte les lieux.
Tous vos déchets devront être jetés dans les zones de propretés.
Tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement sera disqualifié immédiatement.

Aucun gobelet ne sera donné sur les ravitaillements.

Article 7 – Récompenses Half et Courte distance

- 3 premières femmes du classement scratch
- 3 premiers hommes du classement scratch
- à la 1ere place de chacune des catégories suivantes (voir tableau)
- aux 3 premiers relais

CATEGORIE REMISE Récompense Triathlon de Luchon 2027			
Catégorie	**Année de naissance**	**Homme**	**Femme**
18 -29 ans	2009 - 1998	x	x
30-39 ans	1997 - 1988	x	x
40-49 ans	1987 - 1978	x	x
50-59 ans	1977 - 1968	x	x
60-69 ans	1967 - 1958	x	x

** Les lots ne seront pas envoyés. Si vous êtes absent(e), merci de les faire récupérer par une tierce personne, sinon le lot sera perdu.

Article 8 – Programme*

Horaires	Vendredi 4 juin 2027
16:00	* ouverture du retrait des dossards
19:00	* briefing course + apéritif
21:00	* fermeture du retrait des dossards
Horaires	**Samedi 5 juin 2027**
07:10	* ouverture de la zone de transition T1 natation / vélo Half
08:05	* fermeture de la zone de transition T1 natation / vélo Half
08:10	* briefing course au bord de l'eau
08:15	* départ du triathlon de Luchon Half
08:45	* installions des participantes du CD & briefing (après le dernier vélo parti)
09:15	* départ du triathlon de Luchon CD
14:15	* arrivée du 1er (estimation)
17:30	* ouverture du parc à vélo T2 pour récupérer vos affaires
18:00	*remise des prix
19:00	* arrêt du chrono

*Le programme est donné à titre indicatif, celui-ci peut être modifié.
Il vous sera confirmé dans le roadbook coureur que vous recevrez quelques jours avant l'épreuve.

Article 9 – Engagements et désistements

Engagements
Les engagements peuvent s'effectuer sur la plateforme d'inscription : https://pyreneeschrono.fr

Le tarif d'inscription à l'épreuve Half :
- en individuel est de 125 € (hors frais de gestion) est valable jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59. Après cette date le tarif d'inscription sera de 145 € (hors frais de gestion).
- en relais de 2 coureurs est de 158 € (hors frais de gestion) jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59. Après cette date le tarif d'inscription sera de 178 € (hors frais de gestion).
- en relais de 3 coureurs est de 188 € (hors frais de gestion) jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59. Après cette date le tarif d'inscription sera de 208 € (hors frais de gestion).

Le tarif d'inscription à l'épreuve CD :
- en individuel est de 66 € (hors frais de gestion) est valable jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59. Après cette date le tarif d'inscription sera de 76 € (hors frais de gestion).
- en relais de 2 coureurs est de 83 € (hors frais de gestion) jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59. Après cette date le tarif d'inscription sera de 93 € (hors frais de gestion).
- en relais de 3 coureurs est de 101 € (hors frais de gestion) jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59. Après cette date le tarif d'inscription sera de 111 € (hors frais de gestion).

Tout dossier incomplet au 31 mai 2027 sera annulé et non remboursé.

Une fois les inscriptions complètes, une liste d'attente sera mise en place par ordre d'inscription.
Aucun transfert de dossard ne sera autorisé sans l'autorisation de l'organisateur.
À chaque désistement validé par l'organisation, les personnes inscrites sur la liste d'attente seront contactées selon l'ordre d'inscription et disposeront de 48 heures pour finaliser leur inscription via le lien d'invitation reçu par e-mail.

Désistement
L'assurance annulation, souscrite uniquement au moment de l'inscription, pour un montant de 10 euros est valable uniquement sur présentation d'un justificatif (médical, professionnel ou familial).
Ce justificatif devra être envoyé à l'adresse suivante : contact@triathlondeluchon.com
Seules les personnes ayant souscrit à l'assurance annulation pourront bénéficier d'un remboursement.

Assurance annulation : Seul le coût des droits d'inscription peut être remboursé. Les frais de gestion, les options repas et autres prestations complémentaires ne sont pas remboursables.
Il n'est pas possible de transférer son dossard pour l'année suivante : aucune demande de transfert ne sera acceptée.
Un remboursement à hauteur de 80 % (hors frais de gestion et options) est possible jusqu'au 5 mai 2027.
Aucun remboursement ne sera accordé pour les demandes reçues après cette date.

Article 10 – Annulation, modification de l'épreuve et cas de force majeur

Annulation :
En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser au minimum 70 % des frais d'inscription des participants.
Les remboursements seront effectués par virement bancaire.
En cas d'interdiction de l'événement liée à la Covid-19, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur définies par les autorités gouvernementales.
En l'absence d'ordonnance officielle, les conditions de remboursement prévues en cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur seront appliquées, soit un remboursement d'un minimum de 70 % des frais d'inscription (hors frais de dossier et options).

Aucun frais annexe engagé pour participer à l'épreuve ne sera remboursé : frais liés au matériel (vélo, équipements...), au transport, à l'hébergement, aux repas, aux envois postaux ou à la connexion Internet.
Tous ces frais restent à la charge des participants.

Cas de force majeur :
La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, en raison d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés. Sont considérés comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties, susceptible de compromettre le bon déroulement de l'événement. Toute modification du présent règlement, y compris en cas de force majeure, pourra être publiée notamment par le biais d'une annonce sur le site officiel de l'événement.
Ces modifications seront considérées comme des annexes au présent règlement.
Tout participant sera réputé avoir accepté ces modifications.

Article 11 – Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.
De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.
Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.
Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

Article 12 – Dopage

Les participants pourront devoir se soumettre à l'arrivée sur demande des autorités compétentes, à un contrôle anti-dopage.
L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la réglementation internationale (cf : ITU) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de cet évènement.
Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisation du ***Triathlon de Luchon*** de la somme de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque.

Article 13 – Assurances

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'Allianz Assurance, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés ainsi que celle de tous les participants au Triathlon de Luchon.
Un justificatif pourra être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge les dommages matériels que l'athlète pourrait causer à son propre vélo, au vélo d'un tiers ou ceux causés par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en cas de collision entre triathlètes relevant de la responsabilité civile).
Il est rappelé qu'il peut être dans l'intérêt de chaque participant de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance couvrant les dommages matériels liés à la pratique sportive.

Les concurrents sont également informés qu'ils prennent part à une épreuve comportant des risques inhérents à l'activité sportive, nécessitant un entraînement préalable et une excellente condition physique.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, sauf si ces dommages résultent directement d'un manquement à ses obligations légales ou réglementaires.

De plus, l'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de tout bien, matériel ou équipement personnel, avant, pendant ou après l'épreuve.
Il appartient à chaque concurrent de souscrire, s'il le souhaite, une assurance couvrant ces risques.

Assurance individuelle :

L'épreuve n'étant pas organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), les concurrents sont tenus de s'assurer individuellement.

Article 14 – Droit à l'image & CNIL

Par sa participation au Triathlon de Luchon 2027, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire contact@triathlondeluchon.com en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.